Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 059-245901095-20260923-26_04_06-DE

SIGAL
Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

S.I.G.A.L

« SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »

Le 23 septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au Bureau de Piste, sous la présidence de M. Martin LEPOUTRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 14 Septembre 2026 — Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents : MM. Martin LEPOUTRE, Sébastien BROGNIART
MM. Loïc CATHELAIN,
MM. Gaël MARTIGNY, Miguel BEADES, Louis LUTUN, Benoit LECLERCQ
Mmes Noémie DHALLUIN, Marie-Pierre JANSSENS,
Mmes Bernadette EROUART, Michèle VANHOUTTE,

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :
M. Dominique LEGRAND, ayant donné pouvoir à M. BEADES,
M. Johann GRUSON, ayant donné pouvoir à Mme EROUART,
M. Pierre VERLEY, ayant donné pouvoir à Mme JANSSENS,

Etaient absents excusés :
Mme Fanny MIELLET, M. Bernard GERARD

N° 26-04-06

Finances

Redevances Domaniales

Modification de la Tarification de la location des hangars aéronautiques

Rapport de M. le Président,

Le 12 décembre 2008, le SIGAL a délibéré pour fixer les tarifs de la redevance domaniale pour la location des hangars aéronautiques pour des activités commerciales et pour des associations sans but lucratif dont les activités sont liées à l'activité aéronautique. Ainsi, cette tarification a été fixée à 1,40 euros le m² pour les associations et à 2 euros le m² pour les activités commerciales.

Par délibération en date du 11 février 2013, les tarifs ont été modifiés pour prendre en compte l'assujettissement du SIGAL à la TVA. Il avait donc été décidé de fixer la redevance domaniale pour la location des hangars aéronautiques à 1,40 euros H.T. le m² pour les associations et à 2 euros H.T. le m² pour les activités commerciales.

Bureau de Piste
216 Parc de l'aérodrome
59910 Bondues

Tél : 03.20.98.34.95
Courriel : sigal-bondues@sigal.eu

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 059-245901095-20260923-26_04_06-DE

Par délibération en date du 12 février 2018, les tarifs ont été révisés et fixés à 2.20 €HT/m²/an pour les entreprises et les particuliers et 1.60 €HT/m²/an pour les associations loi 1901.

Le montant de ces redevances n'a pas été révisé depuis 2018. Aussi, il vous est proposé de fixer les redevances domaniales pour la location des hangars aéronautiques de la manière suivant :

- 2.40 €HT/m²/an pour les entreprises et les particuliers
- 1.80 €HT/m²/an pour les associations loi 1901

Les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er janvier 2027. Cette redevance pourra être révisée chaque année.

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Comité
Certifié conforme

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Président

Le Secrétaire

S.I.G.A.L
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aerodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu